



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
10/09/2020

Nombre de délégués en exercice	297
Nombre de membres présents	225
Nombre de voix exprimées	225

n° 20_051_C

Objet de la délibération :

**Délégations de compétences
au Président, Vice-Présidents
et Bureau.**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au parc des expositions des Fontanelles à Villeneuve sur Lot.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Jean-Pierre VICINI, Julie CASTILLO, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOULY, Pierre SICAUD, Pierre IMBERT.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (AGNAC), Christophe MÉLON et James LONGUET (AIGUILLON), Michel GRIMAUD (ALLEMANS DU DROPT), Patrick LABAISSE (ALLEZ-ET-CAZENEUVE), Christian LAFOUGÈRE (AMBRUS), Lionel LABARTHE (ANDIRAN), Pierre ALLEMAND (ANTHÉ), Jeanne CHEVALIER (ANZEX), Françoise MARBOTTE (ARMILLAC), Romain JOLLY (AURADOU), Jannick ORJUBIN (AURIAC S/ DROPT), Denis GUILLOU (BALEYSSAGUES), Jean DUPONT (BARBASTE), Brigitte PAYERAS (BEUGAS), Bernard ESCOLL (BEAUPUY), Yves SABOURIN (BEAUZIAC), Pascal MOURGUES (BIAS), Michel FOULOU (BLANQUEFORT S/ BRIOLANCE), José RAMOS LOPEZ (BOURGOUGNAGUE), Jean-Marie QUEYREL (BOURLENS), Jean-Claude VALADIER (BOURNEL), Jean-Pierre ALBERGUCCI (BOURRAN), François THOLLON-POMMEROL (BOUSSÈS), Alain LORENZELLI (BRUCH), Martin LAVOYER (BRUGNAC), Laurent VIDALE (BUZET S/BAÏSE), Nicole GÉRIION (CAHUZAC), Yannick SEMPÉ (CALIGNAC), Jean-Claude RAPHALEN (CAMBES), Bernard GIROU (CANCON), Véronique PITTON (CASSENEUIL), Jean REDON (CASSIGNAS), Pascal DOUCET (CASTELJALOUX), Didier RIVIÈRE (CASTELLA), Line LALAUURIE (CASTELMORON S/ LOT), Philippe HUVELLE (CASTELNAUD DE GRATECAMBE), Claudine PINOTEAU (CAVARC), Jean-Pierre ARONDEL (CAZIDEROQUE), Gérard DELCOUSTAL (CLAIRAC), Dominique ORLIAC (CLERMONT-DESSOUS), Christian

Publié le *17/09/20*

LAPORTE (CONDEZAYGUES), Bernard LAVERGNE (COURBIAC), Jean-Pierre TROUPEL (COURS), Michel MASSET (DAMAZAN), Gilbert GUÉRIN (DAUSSE), Andrée AUVRAY (DÉVILLAC), Yolande MARIA (DOLMAYRAC), Lauriane AUSTRUY (DONDAS), Julien ERNOU (DOUDRAC), Michel DOUSSIGNE (DOUZAINS), Alain DELANNE (DURAS), Olivier AILLET (ENGAYRAC), Jean-Jacques CAPDEVILLA (ESCASSEFORT), Patrick DAUBISSE (ESCLOTTES), Martial DESCHAMPS (FARGUES S/ OURBISE), Marylline DE PARSCAU (FAUGUEROLLES), Gilbert DUFOURG (FAUILLET), Gérard GOUPIL (FERRENSAC), William DALMAU (FIEUX), William MIALLET (FOURQUES S/ GARONNE), Denis SOUILHÉ (FRANCESCAS), Mireille PROVENT (FRÉGIMONT), Jean-Louis LE MANACH (FRESPECH), Maxime ALBAST (FUMEL), Joël SOULAGE (GALAPIAN), Jean-Louis MARCHI (GONTAUD-DE-NOGARET), Jean-Pierre PEROLARI (GRANGES S/ LOT), Emmanuel JEAN (GRATELOUP-ST-GAYRAUD), Nathalie ROUSSET (GRÉZET-CAVAGNAN), Guy VICTOR (HAUTEFAGE LA TOUR), Pascal ANDRIEUX (HAUTESVIGNES), Jean-Marie BEZOS (HOUEILLÈS), Christine PUJOL (LA CROIX BLANCHE), Daniel LATASTE (LA RÉUNION), Jean-Louis TONICELLO (LA SAUVETAT S/ SAVÈRES), Marc BIRAU (LABRETONIE), Gérard COURATIN (LACAPELLE-BIRON), Jean-Paul DESTIEU (LACAUSSE), Francis FOURNIÉ (LACÉPÈDE), Françoise NOVAK (LACHAPELLE), Jean-Marc CHATRAS (LAFITTE S/ LOT), Adrien BEAUDOUIN (LAGARRIGUE), David DUSSEVAL (LAGUIE), Pascal BOUTAN (LAMONTJOIE), Jacques ECHEVERRIA (LANNES), Ghislain GOZZERINO (LAPARADE), Jean-François GUILLOT (LAPERCHE), Joël BERNARD (LAROQUE-TIMBAUT), Serge PERES (LASSERRE), Alain GIBRAT (LAUGNAC), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (LAVARDAC), Jean MARBOUTIN (LAVERGNE), Pierre RÉAU (LE FRÉCHOU), Jacques TOURNADE (LE LASSOU), Bruno LAZZARINI (LE LÉDAT), Calogero ARGENTO (LE NOMDIEU), Jean-Michel SAINT SIMON (LE TEMPLE S/ LOT), Christian PAGNOT (LÉVIGNAC DE GUYENNE), Bernard GARIN (LÉYRITZ MONCASSIN), Alain LARQUEY (LONGUEVILLE), Alain BUGGIN (LOUBÈS BERNAC), Isabelle LABONNE (LOUGRATTE), Sébastien CHAUDAGNE (LUSIGNAN-PETIT), Arnaud PILON (MADAILLAN), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (MARMANDE), Bernard BARRIERES (MASSELS), Philippe AMBROISE (MASSOULÈS), Daniel BORDENEUVE (MAUVEZIN S/ GUIE), Francis BOUYOU (MAZIÈRES-NARRESSE), Pierre DUCOMET (MÉZIN), Jean-Noël VACQUÉ (MIRAMONT DE GUYENNE), Gaël SALLES (MONBALEN), Josiane SOURBES (MONCAUT), Christian VIDAL (MONCLAR D'AGNEAIS), Denis DELFOUR (MONCRABEAU), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (MONFLANQUIN), André MESSINES (MONHEURT), Michèle LAFOZ (MONSEMPROS-LIBOS), Jérôme BONNE (MONTAGNAC S/ AUVIGNON), Pascal PAVARD (MONTAGNAC S/ LÈDE), Jean-Michel BOSC (MONTASTRUC), Serge LESCOMBE (MONTAURIOL), Marie-Yvonne CONGÉ (MONTAYRAL), William BALDI (MONTESQUIEU), Henri DE COLOMBEL (MONTGAILLARD), René ARCHAMBAUD (MONTIGNAC DE LAUZUN), Joël COURBIER (MONTIGNAC TOUPINERIE), Pascal DANDY (MONVIEL), Romain EYGUIÈRE (MOUSTIER), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (NÉRAC), Henry MATTANA (PAILLOLLES), Serge CADIOT (PARDAILLAN), Manoël VAN CAUTER (PARRANQUET), Marcel CALMETTE (PAULHIAC), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (PENNE D'AGNEAIS), Isabelle TEULIÈRE (PINDÈRES), Guillaume MIOSSEC (PINEL-HAUTERIVE), Jean-Pierre SUAREZ (POMPIEY), Thierry BROUILLARD (PORT STE MARIE), Joël CHRETIEN (POUDENAS), Ado RUGGERI (PRAYSSAS), Christian LAGARDÈRE (PUCH D'AGNEAIS), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile BONZON (PUJOLS), Christian PENOT (PUYSSERAMPION), Thierry TRIAYRE (RAYET), Alain VERGNIAUD (RIVES), Jacques POITEVIN (ROUMAGNE), Jean-Pierre HUERGA (ST ANTOINE DE FICALBA), Michel COUZIGOU (SAINT AVIT), Nadine LE JEUNE (ST BARTHÉLEMY

D'AGENAIS), Janine CHAPPERT (ST COLOMB DE LAUZUN), Bruno RIGAUT (ST ÉTIENNE DE FOUGÈRES), Serge BENNE (ST ÉTIENNE DE VILLERÉAL), Jean-Luc PERRY (ST EUTROPE DE BORN), Jeanine MARSAT (ST FRONT S/LÉMANCE), Denis MORVAN (ST GÉRAUD), Jean-Jacques FOULOU (ST JEAN DE DURAS), Guy GRIALOU (ST JEAN DE THURAC), Jocelyne TREVISAN (ST LAURENT), Bernard SAUBOI (ST LÉGER), Nelly LEPIEUR (SAINT LÉON), Yves MAHIEU (ST MARTIN DE BEAUVILLE), Pierre ZARA (ST MARTIN DE VILLERÉAL), Marie-Christine BICHE (ST MAURICE DE LESTAPEL), Gabriel GOUDEZEUNE (ST MAURIN), Gérard PROCEDES (ST PARDOUX DU BREUIL), Pascale DALTO (ST PARDOUX ISAAC), Michel JAY (ST PIERRE S/ DROPT), Marie-Thérèse MEROT (ST SARDOS), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (ST SYLVESTRE S/ LOT), Bruno BUISSON (ST VINCENT DE LAMONTJOIE), Jean-Marc CHAMANDE et Serge BOY (SAINT VITE), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (STE BAZEILLE), Philippe SALAND et Michel DAYNES (STE LIVRADE S/ LOT), Gérard BOUSQUET (STE MARTHE), Patrice JACQUIN (STE MAURE DE PEYRIAC), Janick CAZETTE (SALLES), Françoise RIVETTA (SAUMÉJAN), Hubert CAVADINI (SAUVETERRE LA LÉMANCE), Joël BRAZZOROTTO (SAVIGNAC S/ LEYZE), Christiane LARTIGUE (SÉGALAS), Jacques PIN (SÉNESTIS), Guillaume GUÉRIN (SÉRIGNAC PÉBOUDOU), Serge CADRET (SEYCHES), Nicole PRÉVOT (SOS), Bernard PATISSOU (SOUSENSAC), Denis DUTEIL (TAILLEBOURG), Charles GUFFROY (TOMBEBOEUF), Jean-Pierre LANDAT (TONNEINS), Alain ROLAND (TOURLIAC), Dominique COLOMBINI (TOURTRÈS), Marie-Thérèse POUCHOU (TRÉMONS), Jean-Pierre LOPEZ (TRENTELS), Michel CRÈHEN (VALEILLES), Francis PINASSEAU (VERTEUIL D'AGENAIS), Alexandre MARCOMINI (VILLEBRAMAR), Pascal CHAUGIER (VILLENEUVE DE DURAS), Gérard REGNIER et Michel LAVILLE (VILLENEUVE S/ LOT), Freddy GUEUDIN (VILLENEUVE S/ LOT), Guillaume MOLIÈRAC (VILLERÉAL), Alain DALLA MARIA (VILLETON), Brigitte RIBERA (XAINTRAILLES), Hubert CAVADINI (SYNDICAT DES EAUX DE LA LÉMANCE).

Assistaient également à la réunion :

Mesdames et Messieurs Le Maire : Guy IANOTTO (CASTELNAU S/ GUIPIE), Lionel FALCOZ (LAROQUE TIMBAUT), Jean-Luc GARDEAU (LA SAUVETAT DU DROPT), Serge LAGOURGUE (Délégué de CALIGNAC), Marie-Line CRAGNOLINI (ST LÉON),

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs : Nadège BISSIÈRES (AGMÉ), Jean-Marie PONS (ALLONS), Marielle BREUIL (BAZENS), Patrick ROUX (BEAUVILLE), Damien LELAURAIN (BIAS), Alain LERDU (BIRAC S/TREC), Patrice LALO (BLAYMONT), Bruno SAPHY (BOUDY DE BEAUREGARD), Patrick YAOUNANC (CALONGES), Christian GILLET (CASSENEUIL), Marie-Françoise CARLES (CAUBEYRES), Éric DELMOTTE (CAUBON ST SAUVEUR), Valérie NODON DE MON DARON (CAUZAC), Jean-Jacques LEUGE (CLAIRAC), Jean-Pierre CAUSERO (CLERMONT-DESSOUS), Rémi MOREAU (COULX), Didier CAYSSILLE (CUZORN), Sylvain DA DALT (DURANCE), Serge LARROCHE (ESPIENS), Nicolas RAVEL (FEUGAROLLES), Jean-Luc DELRIEU (FONGRAVE S/ LOT), Bruno GUÈDES PIRES (GAVAUDUN), Jean-Robert GAROSTE (LA SAUVETAT-DU-DROPT), Nicole BERNADET (LABASTIDE CASTEL AMOUROUX), Jacques VERDELET (LAGRUÈRE), Alain BOUCHERON (LALANDUSSE), Habib HANANA (LAUZUN), Benoît NUNES (LE MAS D'AGENAIS), Gilles ROMET (LE SAUMONT), Reyne VEYSSIÈRE (MASQUIÈRE), Luc SAUVE (MIRAMONT DE GUYENNE), Jean-Marie

GARY (MONBAHUS), Michel PAGES (MONSÉGUR), Laurent AUROUX (MONTAUT), Philippe DAMIEN (MONTPEZAT D'AGENAIS), Jean-Pierre DERC (MONTPOUILLAN), Yoann KEMPEN (MOULINET), Maurice PIERRE (NICOLE), Jean-Jacques TRICHEREAU (PEYRIÈRE), Jean-Pierre ADAM (POMPOGNE), Pierre CAMANI (PUYMICLAN), Christelle PELLEGRIN (RAZIMET), Pierre JELIAZOVSKI (RÉAUP-LISSE), Laura PÉNICAUD (ST ASTIER), Jean-Michel MESSI (ST AUBIN), Pascal GALOPIN (ST COLOMB DE LAUZUN), Christelle BAISIR (ST GEORGES), Jean-Luc MINBIELLE (ST MARTIN CURTON), Michel LAFARGUE (ST MARTIN PETIT), Pierre JEANNEAU (ST PASTOUR), Jean-Michel FOURTEAU (ST PÉ ST SIMON), Grégory CAMARA GONZALÈS (ST PIERRE DE BUZET), Jean-Louis BONETTI (ST QUENTIN DU DROPT), Sylvie RECOUSSINE (ST ROBERT), Mathieu TOVO (ST ROMAIN LE NOBLE), Marc PÉNICAUD (ST SALVY), Mathieu DELIGNAC (ST SERNIN), Julien MESSINES (ST URCISSE), Daniel CHATAING (STE COLOMBE DE DURAS), Xavier JOURD'HUI (STE COLOMBE DE VILLENEUVE), Christine MERLIN CHABOT (STE GEMME MARTAILLAC), Laurent MERSIE (SAVIGNAC DE DURAS), Daniel RENTENIER (SEMBAS), Thierry DELPECH (TAYRAC), Jean-Luc MUCHA (THÉZAC), Didier BALSAC (TOURNON D'AGENAIS), Alexandre BOUSQUET (VARÈS), Daniel FRICARD (VIANNE), Denis BERTRAND (VILLEFRANCHE DU QUEYRAN), Christophe COURREGELONGUE (VIRAZEIL), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (SYNDICAT DES EAUX DE COCUMONT), Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE (SYNDICAT DES EAUX DES LA LÉMANCE).

Secrétaire de séance : le plus jeune délégué :
Madame Lauriane AUSTRUY (DONDAS).

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 20_051_C

Objet : Délégations de compétences au Président, Vice-Présidents et Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2019-12-27-009 et n°82-2019-12-31-003 en date du 31 décembre 2019 portant actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 au 1er janvier 2020 et de ses statuts ;

Considérant qu'afin de favoriser la fluidité de la gestion quotidienne de dossiers nécessitant une certaine réactivité, il convient de donner délégation de compétences au Président, aux Vice- présidents et au Bureau.

Madame la Présidente propose de donner délégation à la Présidente, aux Vice-Présidents et au Bureau d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Sur proposition de Mme la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de confier à Madame la Présidente, aux Vice-présidents et aux membres du Bureau, jusqu'à la fin du présent mandat, délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

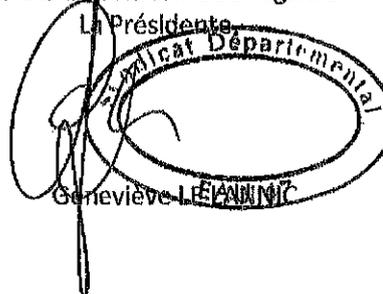
et conformément au tableau ci-annexé.

PRÉCISE que conformément à l'article L.5211-10 du CGTC la Présidente rendra compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion ;

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement de Madame la Présidente, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviendront de plein droit au Comité Syndical ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente

Geneviève LEFANUJIC

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 20_051_C du 17/09/2020
LES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ

DOMAINE DE COMPÉTENCE	SUBDÉLÉGATION			
	Déléataire	Réf. CGCT	Déléataire	Réf. CGCT
Affaires juridiques et contentieux :				
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres				
Ester en Justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours				
Régler les conséquences dommageables des accidents (agents et véhicules)				
Rémunérations et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts			VP dans l'ordre du tableau", en cas d'empêchement de la Présidente	
Protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige	PRÉSIDENT	L.5211-10		L.5211-09
Adhésion aux associations				
Conclusion et louage de choses > 12 ans				
Alléation de gré à gré de biens mobiliers < 4.600 euros				
Régler les conséquences d'une erreur des services				
Comptabilité et finances :				
Réduction ou annulation de créance > 800 €				
Admission en non-valeurs des factures irrécouvrables				
Dégrèvement (état annuel, exceptionnels)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participations				
Détermination montants et modalités : PFR et PFAC				
Emprunts				
Opérations de gestion de dette et de trésorerie		L.5211-10	SANS OBJET	/
Institution et modification d'une régie d'avances et de recettes	PRÉSIDENT			
Réduction/annulation de créance <800€		L.5211-10	Vice-Président « Finances »	L.5211-09
Marchés publics :				
Marchés publics formalisés et modifications en cours de marchés (avenants)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Marchés à procédure adaptée y compris les groupements de commande et modifications en cours de marchés (avenants)	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Environnement / Technique :				
Conventions de dépotage des matières de vidanges				
Conventions pour compostage de boues des stations d'épuration				
Conventions spéciales de déversement des effluents industriels dans le réseau AC				
Dérogation au délai de raccordement assainissement et sur l'application de la redevance d'assainissement pour les propriétaires d'habitations disposant d'une filière d'ANC conforme > 5 ans et < 10ans	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions techniques et financières avec tiers pour le financement d'équipements importants				
Passation des conventions d'épandage				
Passation de toute convention nécessaire à la réalisation des opérations techniques, dans la limite des sommes prévues au budget	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Financement des extensions de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le cadre d'opération d'urbanisme, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.				

Participation financière des communes ou opérateurs privés dans le cadre de création ou d'extension de réseaux hors branchements et d'ouvrages ou équipements d'AEP et/ou d'assainissement réalisés à leur demande, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.

Prise en charge par les tiers des surcoûts dus à une adaptation, à leur demande, des travaux effectués sur des canalisations pour les besoins du Syndicat

Dérogation au délai de raccordement assainissement < 5 ans

DOMAINE DE COMPÉTENCE	SUBDÉLÉGATION			
	Délégaltraire	Réf. CGCT	Délégaltraire	Réf. CGCT
Affaires foncières				
Approbation projet / zonage AC et lancement enquête publique				
Occupation du domaine public d'Eau47 par des antennes-relais : définition des modalités (modèle convention) et des tarifs	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux > 800 €				
Échanges de parcelles et actes subséquents				
Acquisitions et cessions foncières (actes sous seing privé et authentiques)				
Notification du montant des offres du Syndicat aux expropriés et réponse à leurs demandes				
Passage en terrain privé				
Servitudes de passage				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 €			Vice-Présidents	
Passation des actes liés aux affaires foncières courantes	PRÉSIDENT	L.5211-10	Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Passation et signature des conventions d'occupation des réservoirs d'eau par des antennes à la demande des opérateurs sous réserve de l'avis préalable de la commune et dans le respect des modalités définies par le Bureau				
Intégration et/ ou retrait de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le patrimoine syndical				
Occupation du domaine public (routier, fluvial, ferroviaire) par des ouvrages et réseaux d'Eau47 : déplacement de réseaux, mises à la côte des équipements ...etc notamment à la demande des collectivités gestionnaires de voiries et de réseaux routiers				
Conventions diverses				
Subventions, participations, contrats et conventions (F.S.L., CDG ...) nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat, <15 k€ TTC (conventions autres que celles dédiées aux VP Territoriaux)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions de vente et d'achat d'eau en gros				
Conventions d'échanges d'abonnés				
Passation des Conventions d'utilisation de bornes monétiques de puisage d'eau potable	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Versement des fonds aux Associations dans la limite de l'avis émis par la commission thématique « solidarité »	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président « Solidarité Eau »	L.5211-09
Gestion du personnel				
État des effectifs pour les emplois de titulaires (créations, suppressions et transformations de postes y compris emplois fonctionnels)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conditions d'octroi du régime indemnitaire				

Conventions de mise à disposition de divers personnels des Communes membres vers Eau47

Gestion des affaires courantes RH (prévoyance, assurance, etc)

Règles de prise en charge des frais réels d'hébergement en mission, dans la limite suivante :

- communes ≥ 200 000 ha et métropole du Grand Paris : 90 euros / nuitée
- communes ≤ 200 000 ha : 70 euros / nuitée
- ville de Paris : 110 euros / nuitée

PRÉSIDENT L.5211-10

VP « Personnel »
en cas
d'empêchement de
la Présidente

L.5211-09

Création de postes de contractuels de droit public et de droit privé

Conventions de mise à disposition du personnel (missions accompagnement et expertise)

VP dans l'ordre du
tableau, en cas
d'empêchement de
la Présidente

/